



## Assemblée Générale du mardi 28 juin à 18h Rapport financier pour l'exercice 2021

Le budget 2021 est de 228 913€ (contre 222 971€ en 2020) et présente un excédent de 4430€  
Ce résultat positif s'explique notamment par une activité au ralenti du fait de la pandémie de covid-19 qui a engendré moins de dépenses.

Nous devons rester prudents et consolider nos partenariats pour aborder l'avenir sereinement.

A noter :

- Fin du financement sur le projet Mutualisation de l'emploi associatif au 30/06/2021 → Fonds LEADER + CRESS et Région Bretagne via un portage de l'Espace Associatif Quimper-Cornouaille
- De subventions exceptionnelles sur des appels à projets non pérennes notamment Conseil départemental du Finistère sur l'accompagnement numérique des associations,.

### Zoom sur les produits :

#### Des ventes de prestations en hausse

Elles s'élèvent à 37 959 € en 2021 (contre 26 766€ en 2020 soit une augmentation de 11 193€)  
Cette augmentation témoigne de la reprise progressive des activités notamment les formations après une année 2020 complexe.

Impact Emploi, le service d'accompagnement des associations employeurs (réalisation de bulletins de paie et autres démarches) est en augmentation avec 13 932€ en 2021 (contre 10200 € en 2020).

#### Des subventions en baisse mais de nouveaux soutiens

Elles s'élèvent à 143 702€ en 2021 (contre 170 314€ en 2020 et 186 109€ en 2019) soit une baisse de 26 612€.

Cette baisse s'explique avec :

- la fin des subventions liées à la dynamique Jeunes en TTrans au 31/12/2020
- la fin du financement sur le projet Mutualisation de l'emploi associatif au 30/06/2021 → Fonds LEADER + CRESS et Région Bretagne via un portage de l'Espace Associatif Quimper-Cornouaille

Pour autant, de nouvelles subventions ont pu être obtenues notamment sur le 2D-espace libre : Morlaix Communauté (8000€) et le Conseil départemental du Finistère (7500€). Un financement exceptionnel a également été attribué par le Conseil Départemental du Finistère pour le développement de l'accompagnement numérique des associations (11 000€ de fonctionnement et 5000€ d'investissement).

A noter :

Les demandes de subvention représentent un travail considérable à savoir 19 dossiers à réaliser chaque année. Ces subventions sont à 60 % des aides au fonctionnement qui financent en partie les postes. 40 % sont des appels à projets dont la pérennité n'est pas acquise.

D'année en année, ce fonctionnement maintient le RESAM dans une incertitude quant à la pérennité de son projet.

Il nous faut donc travailler à renforcer nos liens avec nos partenaires financiers pour s'assurer d'un soutien durable.

#### Le montant des cotisations en baisse... mais pas les adhésions !

Le montant total des cotisations s'élève à 2017€ en 2021 contre 4042€ en 2020.

Cette baisse importante s'explique par le changement de la période de cotisation avec un passage d'une année scolaire à une année civile. Le renouvellement des cotisations n'a donc pas eu lieu en 2021. La période de validité de l'adhésion a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Ainsi sur la période de cotisation, nous notons une augmentation très légère du nombre d'adhérents : 183 en 2021 contre 180 en 2020. Nous n'avons pas encore « rattrapé » la baisse des adhésions consécutive à la pandémie de Covid-19 (196 adhérents en 2019) mais nous sommes sur la bonne voie.

Les produits financiers restent stables : 369€ en 2021 contre 346€ en 2020.

#### Zoom sur les charges :

##### Charges de personnel

Les principales charges du RESAM sont les charges de personnel car la mise en œuvre du projet associatif repose sur les moyens humains.

L'ensemble des charges liées au personnel (y compris les facturations de mise à disposition de la MJC et après déduction de 4656€ correspondant aux indemnités sécurité sociale versées pour le congé maternité de Claire-Hélène) représente donc **107 756€** (107 206 € en 2020).

##### Charges exceptionnelles

Étant donné que certains projets n'ont pu être entièrement réalisés en 2021, nous proposons d'affecter en fonds dédiés pour 2022 une partie des sommes prévues en 2021 pour le report de ces actions :

- Subvention de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau : **7000€** reportés pour l'organisation de rassemblements des associations, implication sur le territoire et des formations
- Subvention de la CAF sur le 2D espace libre : **4000€** pour des ateliers et formations pour le jeunes
- Contrat de veille active (Morlaix communauté) Culture pour Tous : **1600€** reportés
- Subventions FDVA 1 Conseil Régional de Bretagne non utilisées pour la mise en certification Qualiopi pour les formations du RESAM : **2500€**
- Subvention Conseil Départemental du Finistère Projet de Solidarité international pour le Festival On part à l'aventure annulé en 2021 : **1500€**

- Subvention Conseil Départemental du Finistère Plateforme numérique (fonctionnement) : Observatoire vie associative, annuaire des associations : **5000€**
- Subvention Conseil Départemental du Finistère Plateforme numérique (investissement) : de l'équipement informatique : un système de visio-conférence (**750€**), appareil photo (**900€**), le solde pour la prestation site internet : **3840€**
- Subvention Conseil Départemental du Finistère 2D Espace Citoyen et de projet : aménagements en terme de signalétique et luminaires (**2577€**), vidéos sur l'engagement (**2000€**)

Ces provisions représentent un montant total de **31 667€**.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale :

- d'affecter le résultat de l'année 2021 (excédent 4430€) en report à nouveau,
- d'approuver le compte de résultat de l'exercice 2021 et le bilan au 31 décembre 2021

Pour le RESAM,  
les co-président-e-s